




PRÉFET DE LA SAVOIE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité


 Réserve Naturelle
PLAN DE TUÉDA

Annexe 3
Activités sportives et touristiques réglementées dans la Réserve en-dehors de la période enneigée

-  Zones humides
-  Lac de Tuéda
-  Itinéraires cycles et cavaliers
-  Limites de la Réserve naturelle

(Toutes les activités sportives et touristiques sont interdites dans les zones humides et le lac de Tuéda, sauf la pêche depuis les berges du lac. Les cycles, cavaliers, animaux de bât et engins de déplacement personnel non motorisés ne sont autorisés que sur les pistes carrossables représentées ci-dessus. Les attelages sont interdits)

